

MÉMENTO POUR L'ÉLABORATION DU CONTRAT D'ÉTUDES DE MOBILITÉ BACHELOR EN ÉCONOMIE ET MANAGEMENT

Majeure / Mineure

Selon la Directive d'application sur la Mobilité du Bachelor
[disponible ici](#)

Cours communs obligatoires (O)

Equivalence stricte (1 cours ou 2 cours additionnés). Il faut faire correspondre un enseignement précis de la GSEM. Si le total de crédits du ou des cours de l'université d'accueil dépasse les crédits du cours équivalent de la GSEM, les crédits en excédent peuvent être récupérés par multiple de 3 dans les cours à choix de la majeure, moyennant que le cours en question couvre le thème de la majeure.

Cours obligatoires de la majeure (Om)

Equivalence stricte (1 cours ou 2 cours additionnés). Il faut faire correspondre un enseignement précis de la GSEM. Si le total de crédits du ou des cours de l'université d'accueil dépasse les crédits du cours équivalent de la GSEM, les crédits en excédent peuvent être récupérés par multiple de 3 dans les cours à choix de la majeure.

Cours à choix de la majeure (C)

Dans le thème de la majeure et d'un contenu différent des cours déjà acquis au sein de la GSEM. Pas besoin de préciser de cours équivalent de la GSEM, les crédits s'acquièrent par multiple de 3.

Cours de la mineure (Cm)

Equivalence stricte (1 cours ou 2 cours additionnés). Il faut faire correspondre un enseignement précis de la mineure choisie (de n'importe quelle mineure si interdisciplinaire). Si le total de crédits du ou des cours de l'université d'accueil dépasse les crédits du cours équivalent de la GSEM, les crédits en excédent ne peuvent pas être récupérés.

Libres hors Faculté (LHF)

Uniquement pour la mineure interdisciplinaire. Choix libres pour un maximum de 9 crédits ECTS au total. Les crédits déjà validés dans ce bloc avant le séjour sont à soustraire à la limite de 9 crédits.